



## Saisie des meubles de mon compagnon

Par **clea03**, le **08/08/2010** à **18:19**

Bonjour,  
mon ami a des dettes a rembourser, il ne vit pas chez moi pour le moment mais chez son ex femme  
celle ci m'a téléphoné pour me dire que s'il vient vivre chez moi la saisie se fera a mon domicile?  
est ce que cela est possible alors que je paie tout et que tout ce qui est ici m'appartient  
factures a l'appui?  
merci de votre réponse

Par **chris8610**, le **09/08/2010** à **13:02**

Bonjour,

La saisie peut etre fait au domicile du débiteur. C'est a dire que si votre amis vient vivre chez vous, ce sera son domicile et l'huissier de justice pourra venir saisir chez vous.

Mais il faut savoir que seul les biens appartenant a votre ami pourront être saisi. Vous aurez juste a prouver que les biens sont a vous. Les factures sont idéales.

Vous n'avez rien a craindre pour vos biens personnels tant que vous avez la preuve que cela vous appartient.

Cordialement.